

Ensemble, agissons pour l'améliorer

Depuis 25 ans, Calitom démontre son implication environnementale à travers la sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux de la gestion des déchets, le développement de nouveaux équipements et l'évolution de ses services.

Qualité et respect de nos obligations de conformité ont toujours été présents dans les décisions de la collectivité. Et, nous exigeons de nos prestataires qu'ils fassent de même.

Calitom confirme sa démarche en s'engageant dans un programme d'amélioration continue et de protection de l'environnement qui formalise les pratiques en cours mais aussi à venir.

Cette ambition a pour objet d'agir dans une logique de développement durable et d'exemplarité. Cet engagement se traduit par la pérennisation d'un système de management de l'environnement selon les exigences de la **norme ISO 14001** et par la **certification des activités de tri et d'enfouissement de déchets selon cette norme**.

Porté par le principe «Moins de déchets, plus de valeurs», Calitom a tracé le cadre de ses priorités.

Notre collectivité possède **une volonté partagée** par les élus et les agents d'atteindre ces objectifs. Par cet engagement fort, Calitom s'investit dans ce projet qui devient l'affaire de tous.

Michaël LAVILLE
Président de Calitom




RÉSULTATS 2021-2022

- Production de **3 fois plus d'électricité qu'on en consomme** en 2022, soit plus 18 GWh produits,
- **Réduction de plus de 35%** des ordures ménagères résiduelles sur les zones de test de collecte en sacs transparents,
- Signature d'une charte **Natura 2000** pour un ancien centre d'enfouissement, avec activité de loisir (VTT) sur le site,
- **27%** des véhicules poids lourds roulant au biocarburant (B100),
- **16%** des véhicules légers électriques ou hybrides rechargeables.



OBJECTIFS 2025

- **-20%** de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits en 10 ans,
- **100%** de charentais avec une solution de compostage ou de collecte de leurs biodéchets en 2024,
- Atteindre **65%** de recyclage des DMA,
- Atteindre **85 %** de valorisation en déchèteries,
- Réduire de **30%** la consommation énergétique des bâtiments par rapport à 2017 (hors process),
- Produire **plus de 40 GWh** par an d'électricité via l'énergie solaire sur nos sites et développer l'autoconsommation,
- Multiplier le **réemploi de matériaux** lors de travaux sur nos sites (gravats broyés, plomberie, huisseries, mobilier...),
- Réduire de **25%** notre consommation de gasoil par rapport à 2020.